



CONTRAT DE SCOLARISATION

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions réglementaires et financières dans lesquelles le Groupe Scolaire Sainte Thérèse à SAINT SEVER assume la scolarisation de l'élève :

..... en classe de

pour l'année scolaire 2022/2023.

Monsieur et Madame
 déclarent avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet pastoral, du règlement intérieur et du montant des contributions nécessaires au fonctionnement de l'établissement (contributions familiales, demi pension, transports, assurance scolaire, cotisations et frais divers) et s'engagent à les respecter pendant tout le temps où leur enfant sera scolarisé dans cet établissement.

En contrepartie le Groupe Scolaire accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de ce jeune.

Un non respect de ces conditions peut entraîner une rupture de ce contrat en cours ou en fin d'année scolaire.

Fait à Le

Signature du père,
 (ou du responsable légal)
 précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de la mère,
 (ou du responsable légal)

La Directrice,
 C. LARSEN-DAYRIS.